Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 09/12/2022 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4337, en Economie et gestion, de la composante INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AYRAL	LAURENT	CERTIFIE	H8050
M.	BONHOMME	OLIVIER	CERTIFIE	H8010
Mme	EGLEM	ELISABETH	MCF	6
M.	ESCAX	DAVID	CERTIFIE	H8010
Mme	KAMEL LUCRECE	MOUNA	MCF	27
M.	PINEL	SEBASTIEN	MCF	37

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PERPIGNAN, le 02/09/2025

Président

Yvan AUGUET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia